

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2020 À 20 H.

L'an deux mille vingt, le six du mois de juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines, se sont réunis, séance ordinaire, à la salle de la Pallud de Sainte Marie, délocalisation autorisée suite à la situation sanitaire actuelle, et précisée sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 13 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MARTIN-COCHER Olivier, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SORNET Emilie.

Etaient Absents 2 : MARTIN-COCHER Olivier et SCHNEIDER Laëtitia

Avaient donné procuration 2 : MARTIN-COCHER Olivier à DELEGLISE Christian
SCHNEIDER Laëtitia à ROSTAING Laurence

Secrétaire de séance : Madeleine LAPERROUSE et CORONEL Célia

Monsieur le Maire rappelle que la délocalisation du Conseil Municipal, le port de masque ainsi que la distanciation restent maintenus en raison de la situation sanitaire.

Ordre du jour :

I. DELIBERATION SELON PROGRAMME ONF, DEMANDE DE SUBVENTION ET DE FONDS D'AMORCAGE, ET REPORT DE COUPES

Christian DELEGLISE explique que les coupes prévues cette année, sont reportées, en raison de la trop grosse quantité de bois actuellement sur le marché qui fait sensiblement chuter les cours.

Il explique le système d'entretien des sentiers :

- Le bas de la forêt est entretenu par les agents techniques
- Le milieu par les chasseurs lors des journées de « corvées »
- Le haut par l'ONF avec un coût d'entretien de 4720 €

Des travaux d'égauge et de curage des rigoles sont prévus pour un montant de 1720 €.

Des affouages pour les particuliers sont prévus pour la fin d'année au Chaney, sur la piste de la sapinière.

Il évoque également la crise sanitaire, causée par les scolytes, dont est victime la forêt communale. Nous avons la chance à Sainte-Marie-De-Cuines d'avoir une forêt particulièrement bien surveillée, cependant nous ne pouvons empêcher cette véritable crise sanitaire qui touche nos arbres. Nous devons faire face à un vrai problème écologique. En effet c'est le changement climatique qui conduit à une surpopulation des scolytes. Les hivers particulièrement doux ne tuent plus les larves. Les scolytes se nourrissent des arbres, principalement des épicéas, et les champignons qu'ils déposent attaquent discrètement puis finissent par scléroser les branches des arbres jusqu'à leurs chutes, et les font dépérir. L'ONF doit intervenir rapidement avant que l'envol des insectes n'essaime d'autres zones. Cependant ces arbres très fragilisés représentent un réel danger, en plus d'une perte de valeur évidente, puisqu'ils n'entrent plus dans un classement « menuiserie-charpente », mais ne seront plus que aptes à faire de la palette ou du bois énergie.

Notre forêt est particulièrement étendue, et de nombreux propriétaires ont acquis (souvent par héritages) des parcelles forestières dont ils ignorent précisément la localisation et n'ont donc aucune connaissance de ces problèmes.

C'est donc pour des raisons de sécurité, et pour éviter les contagions d'arbres, que nous demandons à l'ONF d'intervenir sur le domaine public ainsi que le domaine privé qui l'avoisine, afin de faire du repérage des secteurs malades dans l'intérêt de notre forêt.

La coupe de bois a débuté le 04 juin. Ces 800m³ (estimation 720 m³ sur la forêt communale et 80 m³ sur des parcelles privées) de copeaux représentent environ 2 ans de chauffe pour la chaufferie communale.

Coût total de l'exploitation 32 820 € avec une subvention du SPM de 8 950 €.

A- Une exploitation de Chablis sur l'ensemble de la forêt communale d'un montant de 33 320 € HT est prévue.

Concernant cette opération, la Commune, dans le cadre de l'action "2.4.5." "Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-courts" du CTS Pays de Maurienne, sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Savoie, pour 10 500 €

VOTE : 15 POUR

B- C- Des travaux sont programmés en forêt communale sur les parcelles 28 – 32 et 34, par l'ONF pour L'année 2020. La nature des travaux est la suivante : travaux préalables à la régénération, à la plantation de semis : matérialisation des emplacements à travailler et décapage du sol à la pelle araignée sur 40 à 50 placeaux par hectare de 50 m² minimum (lieudit l'Uliette).

Le montant estimatif des travaux est de 4 807.03 € HT.

Une subvention de 1 464 € est demandée à la Région.

VOTE : 15 POUR

C- La commune peut prétendre au fonds d'amorçage versé par l'Association des Communes Forestières. Il s'agit d'une avance de trésorerie sans intérêt, sur 09 mois, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Le but de ce fonds est de :

- Favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,
- Développer les contrats d'approvisionnement sous la forme de ventes de bois « bord de route »,
- Faciliter la mobilisation du bois énergie pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies bois en milieu rural,
- Sécuriser l'approvisionnement des scieries Savoyardes et conforter les entreprises de travaux forestiers.

Une demande de fonds d'amorçage d'un montant de **32 000 €** sera faite.

VOTE : 15 POUR

Des garants sont désignés pour confirmer et assister aux travaux de coupes de bois par les particuliers :

- Christophe LEMAITRE
- Emmanuel DA SILVA
- Emilie SORNET

Une visite de la forêt et des sources sera organisée à la fin de l'été avec notre agent ONF Gilles GUILLERMAND.

II. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNE – EAU ASSAINISSEMENT

COMMUNE

Les travaux et investissements prévus ont été présentés lors du débat d'orientation budgétaire du conseil municipal du 1^{er} juillet dernier.

En Fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 558 739.02 € avec un virement à la section investissement de 256 746.72 €.

Dépenses et recettes particulières

- Dépenses :
- . 17 960.55 € représentent une dépense particulière d'amortissement
- . 70 000 € sont virés au Budget eau et assainissement.
- . 32 820 € pour l'exploitation du bois énergie

- Recettes :

296 148.02 € d'excédent de fonctionnement reporté en tenant compte des soldes de résultat de l'ex-régie à reverser au SIVU.

En Investissement, le budget s'équilibrera à 711 979.31 €. Notre déficit d'investissement qui était de 535 815.58 € au 1^{er} janvier 2019 est réduit à 231 911.09 €.

Dépenses et recettes particulières

- Parmi les dépenses :

- . 10 000 € d'études et 20 000 € d'installation et agencement sont budgétés pour des travaux de réfection totale d'une ancienne voirie à définir, concernant les réseaux secs et humides ainsi que le tablier de la chaussée
- . 38 000 € pour la finalisation de la rénovation de l'éclairage public
- . 30 000 € pour la viabilisation du dernier lot de la zone d'activité
- . 20 000 € pour l'installation de la réserve incendie au Mont-d'En-Haut

- Parmi les recettes :

- . 231 911.09 € d'excédent de fonctionnement capitalisé
- . 72 669.95 € pour la vente du dernier lot de la zone d'activité

VOTE : 15 POUR

EAU ET ASSAINISSEMENT

En fonctionnement, le budget s'équilibre à 168 561.31 € grâce à une subvention de la commune de 70 000 € permettant de virer 57 339.74 € en investissement pour les travaux sur le réservoir de la Tour.

En investissement, le budget s'équilibre à 84 941.78 €

Au vu des nouvelles normes bactériologiques, des travaux sont envisagés au réservoir de la Tour (alimentant 80% des abonnés) pour installer un traitement par UV assurant la destruction des microorganismes et des germes (capacité 25 m³/heure). Ce système ne donne pas de goût à l'eau. Il sera alimenté par une turbine hydroélectrique, à mettre en place.

Le coût est de 39 600 €.

Des subventions seront demandées à l'Agence de l'Eau et au Département

Dépenses et recettes particulières

- Dépenses :

Une annuité de 2019 non prise en charge, vient grossir la ligne des remboursements d'emprunts

VOTE : 15 POUR

III. MODALITES DE TRANSFERT DES RESULTATS DE L'EX REGIE AU SYNDICAT ARC ENERGIE MAURIENNE

Gérard BORDON précise que conformément aux délibérations concordantes prises en 2019 par les communes concernées des anciennes régies il y a lieu de transférer :

- l'excédent de fonctionnement du montant de 150 146.75 en dépense du budget principal de la Commune, en recette du budget du SIVU Arc Energies Maurienne.
- Et également le solde positif de la section d'investissement d'un montant de 6 316.22€ en dépense du budget principal de la Commune, en recette du Budget du SIVU Arc Energies Maurienne.

Le transfert se fera en une seule fois.

La recette du fond de péréquation 2018/2019 concernant également l'ancienne régie d'un montant de 26 064,00 € imputée au Compte administratif communal 2020 fera l'objet d'une régularisation ultérieure par transfert au SIVU Arc Energies Maurienne.

VOTE : 15 POUR

IV. DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE POUR L'ANNEE 2020

La commission se réunira pendant l'été et fera des propositions de tarifs au Conseil Municipal en septembre.

VOTE ajourné

V. DELIBERATION POUR LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Philippe GIRARD rappelle que depuis le 1^{er} mai 2018, le tarif de l'eau est de 0.5 € HT le m³ et celui de l'assainissement de 0.6 € HT le m³ plus 12 € d'abonnement annuel pour chaque service. Une réflexion va être menée en raison du fort abondement du budget de la Commune au budget de l'Eau et Assainissement (70 000€). La décision d'une éventuelle modification de tarifs sera prise avant la prochaine facturation en novembre et validée en Conseil Municipal

VOTE ajourné

VI. DELIBERATION CONCERNANT LE TARIF DES COMPTEURS CHALEUR

Gérard BORDON rappelle le tarif actuel du KW/heure : 0.084 € depuis le 01 janvier 2019. La chaufferie communale alimente les locaux municipaux, avec les appartements des locataires, ainsi que les villas du lotissement La Ruaz et 4 maisons de l'OPAC.

Le tarif a été augmenté au 1 janvier 2019. Il ne sera pas modifié cette année.

VOTE : 15 pour

VII. DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC VEOLIA POUR LA STEP ET LES DEGRILLEURS

Bernard GROS précise que les interventions sur la STEP, les dégrilleurs et les pompes de relevage sont non seulement des interventions particulièrement techniques, mais également du fait de l'insalubrité du milieu, elles nécessitent pour nos agents des vaccins ainsi que des EPI (Equipement de Protection Individuel) et des protocoles spécifiques.

Il a été demandé à l'entreprise VEOLIA de nous proposer un devis pour du préventif, du contrôle ainsi que pour toute intervention obligatoire, ou de réparation :

- évacuation, curage
- contrôle de l'armoire électrique
- contrôle de bon fonctionnement
- faucardage 1 fois/an
- réunion biannuelle.

Le coût annuel de cette prestation s'élève à 15 600 € HT

Il est également à noter qu'un bon fonctionnement de la STEP entraîne moins de rejets, et nous rend éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau.

VOTE : 15 pour

VIII. VALIDATION DU RENOUVELLEMENT DE DIFFERENTES ADHESIONS

- **ASDER** (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables)
Cette association est engagée depuis 35 ans dans le développement durable. Elle lutte en faveur de la transition énergétique afin de développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ainsi que les transitions professionnelles. Elle est de conseils et d'appui technique pour les communes.
La cotisation annuelle est de 150 €

VOTE : 15 pour

- **USAPR** (Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales)
Cette association représente la défense du pastoralisme contre le loup. Elle lutte pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, elle se veut garante de l'équilibre des territoires.
La cotisation annuelle est de 200 €

VOTE : 15 pour

- **SEA** (Société d'Economie Alpestre)
Cette association aide les AFP dans leurs travaux, afin de garantir la valorisation, la pérennité ainsi que la préservation des alpages.
La cotisation annuelle est de 150 € comme en 2019.

VOTE : 15 pour

IX. INTEGRATION DES MEMBRES NON-ELUS DANS LES COMMISSIONS

Célia CORONEL fait part du souhait d'Aurélien TRUCHET de faire partie des commissions "Balisage" et "CCAS".

Yves MORVAN celui du souhait de Chantal MORVAN pour la commission voirie.

Annie DARVE et Marie-Claude CHARPENDIER poursuivent leur participation aux commissions ‘Relationnel’, ‘Embellissement et cadre de vie’ et ‘CCAS’.

Pour le ‘CCAS’ sont également membres non-élus de la commission : Christiane BERARD, Mireille BOIS, Odette ROUGE, Noëlle SCHNEIDER.

Tous les Adjoints et Conseillers Délégués responsables de commissions sont invités à terminer la liste des noms de leurs participants « membres extérieurs ».

X. DELIBERATION POUR LE REGLEMENT DE LA REDEVANCE GRDF

L’occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d’une redevance (RODP). Le montant de cette redevance est calculé en fonction de la longueur des canalisations qui traversent la commune : 4 816m. Cette redevance est d’un montant de 338 €. Elle nécessite une délibération du Conseil.

VOTE : 15 pour

QUESTIONS DIVERSES

- Un renouvellement des membres du Sénat, 1/3, aura lieu au mois de septembre 2020, il convient donc d’élire 3 délégués titulaires, et 3 délégués suppléants. Ils seront les grands électeurs représentants de la commune. Cette élection des délégués est imposée lors d’une assemblée exceptionnelle du Conseil Municipal qui se tiendra le vendredi 10 juillet.
- Concernant le projet de fabrication d’une nouvelle Amine par l’usine ARKEMA, une réunion de présentation aura lieu le 21 juillet. Le Conseil Municipal se positionnera lors de sa prochaine assemblée le 5 août.
- Le Grand Châtelard propose des soirées musicales les 13 et 14 juillet.
- Abdel BELHADDAD explique que des sirènes d’alerte incendie vont être installées dans les classes de l’école. Une demande de devis a été faite pour l’installation de boîtiers d’alerte intrusion dans l’école.
Un autre devis est en cours, il concerne l’installation d’un paratonnerre à l’église.
- Yves MORVAN évoque des nuisances sonores que lui ont rapportées des administrés
- Une réunion avec les services de gendarmerie relative aux problèmes de délinquance se déroulera le 07 juillet à 9 heures 30, à Saint-Etienne-De-Cuines.

La réunion s’achève à 23 heures 20